



La Maison d'Haïti Inc.

7714, RUE LAJEUNESSE MONTREAL, Qué.

Tél.: 274-3487

MEMOIRE DE LA MAISON D'HAÏTI

A LA

COMMISSION D'ETUDE SUR LA FORMATION DES ADULTES

décembre 80

TABLE DES MATIERES

DESCRIPTION DE L'ORGANISME P. 1

LES OBJECTIFS SPECIFIQUES QU'ILS POURSUIVENT P. 1

POURQUOI UN MEMOIRE P. 2

PRINCIPES D'INTERVENTION EDUCATIVE P. 3

MODE DE PARTICIPATION P. 4

STRUCTURE ET FINANCEMENT P. 6

PRINCIPALES ACTIVITES EDUCATIVES P. 7

RECOMMANDATIONS P. 13



La Maison d'Haiti Inc.

1.

7714, RUE LAJEUNESSE MONTREAL, Qué.

Tél.: 274-3487

La Maison d'Haiti, organisme communautaire fondé en 1972, fut créée par un groupe d'Haitiens pour répondre aux besoins urgents des immigrants haitiens dont le nombre avait augmenté considérablement dès la fin des années 60.

Au début nous avons fourni surtout des services d'accueil, d'accompagnement aux bureaux d'immigration et de référence pour l'emploi et le logement. Peu à peu, avec la stabilisation relative de la population immigrante haitienne, nos activités se sont orientées vers des programmes éducatifs et culturels.

L'objectif global est de faciliter l'adaptation des immigrants haitiens à la société d'accueil, tout en mettant en valeur la culture haitienne.

Nos activités englobent divers aspects de la vie de l'immigrant et répondent aux besoins exprimés par les intéressés eux-mêmes. Les immigrants et leurs familles y prennent part. Nous mettons l'accent sur des programmes éducatifs dans une perspective de promotion collective.

Les objectifs spécifiques que nous poursuivons en éducation populaire sont les suivants :

- 1- Une analyse des problèmes spécifiques de l'immigrant en tenant compte de la réalité de notre pays d'origine et de notre situation présente en pays d'accueil.
- 2- Une réflexion critique sur nos valeurs traditionnelles et sur les valeurs de la société d'accueil.
- 3- Une information commentée sur les ressources auxquelles l'immigrant a droit.

- 4- Une prise de conscience de nos ressources personnelles et des ressources collectives de la communauté.

POURQUOI UN MEMOIRE ?

Trois raisons principales expliquent la présente démarche auprès de la Commission d'étude sur la formation des adultes :

- 1- L'essentiel des activités de la Maison d'Haiti consiste en programmes éducatifs à l'intention des adultes. A ce titre, nous répondons à l'invitation de la Commission d'étude sur la formation des adultes faite aux individus, groupes ou organisations de communiquer leurs préoccupations respectives, leurs commentaires et suggestions. Nous pensons pouvoir apporter une contribution utile au travail de la Commission par un témoignage sur notre expérience et une réflexion sur notre pratique.

- 2- L'éducation des immigrants adultes n'a pas jusqu'à présent fait l'objet d'attention particulière de la part du Ministère de l'éducation du Québec. Par ailleurs, les efforts d'éducation entrepris par les organismes autonomes d'immigrants ne sont pas suffisamment pris en considération par les institutions publiques et reconnus à leur juste valeur. Nous désirons attirer l'attention de la Commission sur ce point, la renseigner valablement sur nos activités et faire ressortir le caractère indispensable de notre intervention, seuls ou en collaboration avec d'autres organismes haïtiens, notamment dans les domaines de l'information et de l'alphabétisation.

- 3- Les recommandations de l'UNESCO sur le développement de l'éducation des adultes sont formelles à ce sujet :

- x "En ce qui concerne les travailleurs migrants, les réfugiés et les minorités ethniques, les actions d'éducation des adultes devraient, en particulier:

(a) leur permettre d'acquérir les connaissances linguistiques et les connaissances générales, ainsi que les qualifications techniques ou professionnelles nécessaires à leur insertion temporaire ou définitive dans la société d'accueil et, le cas échéant, à leur réinsertion dans la société d'origine ;

(b) les maintenir en contact avec la culture, l'actualité et le changement social dans leur pays d'origine."¹

Nous pensons que l'application de telles recommandations exige la participation des organismes ethniques. X

PRINCIPES D'INTERVENTIÖN EDUCATIVE

L'immigration haitienne au Canada est récente. On l'évalue à environ 30 000 personnes, concentrée majoritairement au Québec. Elle s'est développée au cours de ces vingt dernières années, atteignant son point fort en 1974. Cette immigration constituée au début de professionnels, de cadres techniques et d'étudiants, fortement scolarisés, a pris vers la fin des années 60 le caractère d'une immigration de travailleurs peu ou pas qualifiés. Entretemps on a assisté à une stabilisation d'une partie de la population haitienne au Québec et à la réunion des familles. Cette étape présente des caractéristiques particulières, parmi lesquelles le changement de la structure par âge de la population et l'accroissement des immigrants parrainés. Il en résulte par le fait même une augmentation du nombre des non scolarisés et des sous scolarisés.

L'action de la Maison d'Haiti reflète la prise en charge de la communauté haitienne de sa propre situation et la recherche

1 Unesco, recommandation sur le développement de l'éducation des adultes, Ottawa, février 1980, p. 6.

de solutions collectives aux problèmes posés à une population immigrante de caractère récent et présentant de nombreuses spécificités.

L'éducation qui se développe dans la vie associative elle-même et plus particulièrement dans le cadre de nos programmes structurés correspond à une formation socio-culturelle très large visant à habiliter les individus et les groupes à prendre en mains leur propre destin et à intervenir en tant qu'agents dans le projet social. Loin de vivre en marge de la société, les immigrants doivent être en mesure d'y faire valoir leurs droits et de faire face à leurs responsabilités.

L'orientation socio-culturelle globale que nous imprimons à nos activités éducatives n'exclut pas des services professionnels de qualité que la communauté est en mesure de fournir, à titre bénévole ou avec rémunération. C'est le cas notamment pour nos programmes d'alphabétisation, de santé communautaire ou dans le domaine artistique, dans le cadre d'activités sans but lucratif.

MODE DE PARTICIPATION

L'existence d'organismes communautaires est bien connue dans le milieu haïtien. Les individus, les familles s'adressent à eux pour toutes sortes de services, parmi lesquels les services éducatifs. D'autre part, certains de ces organismes, tels la Maison d'Haïti, qui oeuvrent dans le milieu depuis plusieurs années, sont considérés comme des représentants valables de la communauté haïtienne par des Ministères et institutions publiques. Ces derniers y réfèrent les immigrants pour les cas qui relèvent de leur compétence.

A la Maison d'Haïti, nous considérons comme membres les bénévoles qui assurent la marche des programmes et qui en créent de nouveaux et tous ceux qui fréquentent régulièrement ces programmes.

Les membres participent à tous les niveaux : définition des besoins, définition des contenus de programmes. Ce sont eux qui réalisent les activités et procèdent à leur évaluation.

C'est ainsi que, par exemple, un groupe de mères de famille ayant découvert le besoin d'identité culturelle chez leurs enfants ont mis sur pied un programme éducatif et culturel pour les enfants de 3 à 11 ans. Ce programme fonctionne depuis six ans et les animatrices sont actuellement à la phase finale de la rédaction d'un livre témoignant de leur expérience. Un groupe d'étudiants et de jeunes travailleurs ont créé un programme analogue pour les adolescents. Un groupe de médecins, infirmières et travailleurs sociaux ont fait fonctionner un programme d'éducation à la santé communautaire pendant quatre ans. Un groupe d'enseignants procèdent actuellement à la mise sur pied d'un centre d'orientation et d'information scolaires ; d'autres développent un programme d'alphabétisation. Un groupe de femmes fait fonctionner un programme de formation d'animatrices destinées à travailler en milieu féminin. Une équipe multidisciplinaire regroupant des personnes appartenant à divers milieux assure un service d'information régulier à travers des media communautaires.

Deux principes fondamentaux se retrouvent donc à la base de nos activités :

- le principe du travail collectif. Tous les programmes sont conçus et réalisés par des équipes de travail.
- le principe de participation des principaux intéressés à toutes les étapes des programmes éducatifs.

Les axes d'avenir :

- intensifier et diversifier le programme d'information.
- élargir le programme d'alphabétisation et consolider les acquis.

STRUCTURE ET FINANCEMENT

La Maison d'Haiti Inc. est un organisme sans but lucratif, incorporé selon la 3ème partie de la loi des compagnies du Québec, depuis 1973.

Un conseil d'administration définit l'orientation et les politiques de l'organisation et un comité exécutif est chargé de les réaliser. Tous les programmes éducatifs sont représentés au conseil d'administration par des délégués choisis à la base.

La Maison d'Haiti entretient des relations principalement avec le Ministère de l'immigration du Québec. Cependant des liens ont été établis depuis peu avec le Ministère des affaires sociales et le Ministère de l'éducation du Québec. La Maison d'Haiti collabore également avec les Services d'éducation des adultes de la CECM.

La Maison d'Haiti est membre du Conseil des classes ethniques du Québec. Elle est reconnue comme organisme volontaire d'éducation populaire (OVEP). Elle est membre de l'Institut Canadien d'éducation des adultes (ICEA).

Au niveau fédéral, la Maison d'Haiti entretient des liens avec le Secrétariat d'Etat (multiculturalisme).

Quoique établie depuis huit ans dans le milieu et ayant fait la preuve de la justesse de ses interventions dans le domaine de l'éducation, la Maison d'Haiti fonctionne sur une base financière précaire. Pour assurer la coordination et l'administration des programmes, elle dispose seulement de trois permanents, dont deux à temps plein et un à temps partiel. Elle n'a aucune source fixe de financement pour les dépenses de local et d'équipement.

Les programmes éducatifs de la Maison d'Haiti se réalisent donc en majeure partie sur une base de bénévolat. Seuls les

cours d'alphabétisation bénéficient d'un soutien financier de la CECM, sous forme de salaires/horaire pour une partie du personnel.

La Maison d'Haiti bénéficie de subventions ponctuelles en provenance des Ministères plus haut cités pour des projets à court terme.

PRINCIPALES ACTIVITES EDUCATIVES

Nous avons déjà souligné le caractère éducatif de l'ensemble des activités de la Maison d'Haiti. Nous nous contenterons ici de présenter deux champs principaux d'intervention visant spécifiquement les adultes : l'information et l'alphabétisation. Pour ces deux domaines où notre intervention revêt une importance particulière, nous préciserons nos objectifs, notre approche et nos ressources.

Information

Dans le cadre de la radio communautaire, Radio Centre-Ville (CINQ, 102.4 FM), la Maison d'Haiti fait fonctionner un programme d'information qui touche de larges secteurs de la population haitienne de Montréal.

Le programme de la Voix d'Haiti, qui se fait en deux langues: le créole, langue d'origine des Haitiens, et le français, est très diversifié. Il comporte les rubriques suivantes : information sur Haiti, sur le Québec et le Canada, sur la situation internationale, sur les activités communautaires, les loisirs et le sport. Tous les éléments de ce programme visent le même objectif : aider les immigrants haitiens à s'adapter aux exigences du milieu d'accueil tout en cultivant les richesses de leur culture d'origine.

L'équipe d'animation de la Voix d'Haiti, fidèle aux principes d'action de la Maison d'Haiti, encourage la participation de groupes organisés à l'élaboration et à l'exécution des programmes de la radio. C'est ainsi que des organisations travaillent régulièrement avec l'équipe d'animation de la radio à la réalisation d'un grand nombre de programmes d'information et d'éducation. Parmi ces organisations, il faut citer : l'association sportive et culturelle HAITIANA, le Ralliement des infirmières et infirmières auxiliaires haitiennes, le Collectif Paroles.

De plus l'équipe de la radio encourage une participation large des auditeurs en organisant régulièrement soit des entrevues avec des représentants de groupes et d'organismes : médecins, ouvriers syndiqués, étudiants, artistes, soit des lignes ouvertes avec les auditeurs.

L'émission de radio la Voix d'Haiti est devenue enfin une sorte de stimulateur pour les auditeurs soit en éveillant leurs réflexions critiques sur les valeurs traditionnelles qu'ils cultivent et sur les expériences nouvelles qu'ils vivent, soit en sollicitant leur participation consciente aux initiatives entreprises par les services communautaires et les organismes de leur nouveau milieu de vie.

Le travail d'information et d'éducation de la radio est complété et renforcé par un Bulletin communautaire mensuel dont les objectifs précis sont les suivants :

- 1- Assurer une information suivie pour les membres de la Maison d'Haiti et la communauté en général, tant sur les activités communautaires que sur la situation dans le pays d'origine.
- 2- Permettre une éducation du milieu, à la fois par l'analyse des problèmes sociaux rencontrés par la communauté haitienne à l'étranger (école, santé, conditions de travail, conditions générales d'existence), et en

favorisant les échanges sur les questions soulevées dans le Bulletin et lors des émissions de radio, la Voix d'Haiti.

- 3- Servir d'outil d'animation dans la communauté.
- 4- Faire connaître les besoins et les activités de la communauté haitienne auprès de la population du Québec.

Alphabétisation

On estime généralement que la population d'Haiti est à 80% analphabète. Les statistiques ont établi que seulement 24% des enfants en âge scolaire vont à l'école et que la déperdition scolaire est de l'ordre de 50% au cours des deux premières années du primaire. La majorité des adultes se compose donc d'analphabètes ou d'analphabètes fonctionnels n'ayant passé qu'une ou deux années à l'école. Il n'est pas étonnant que l'on retrouve dans l'émigration un certain pourcentage de gens n'ayant appris à toutes fins pratiques qu'à signer leur nom pour pouvoir entreprendre le voyage.

Le problème d'alphabétiser les adultes haitiens se complique du fait que la langue officielle est le français, alors que la langue parlée par la population est le créole.

Conscients de l'ampleur et de la complexité du problème, la Maison d'Haiti ainsi que deux autres organismes haitiens, le Bureau de la communauté chrétienne des Haitiens de Montréal et le Centre éducatif des Haitiens de Montréal, ont pris des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation. L'année 1980 a vu se développer des échanges entre les trois centres qui ont préparé conjointement un atelier sur l'expérience haitienne pour le Séminaire ALPHA 80, organisée par la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA), à Val Morin, les 31 octobre, 1er et 2 novembre 1980.

La Maison d'Haiti a élaboré des études sur le sujet, dont certaines ont été publiées (Cf. Le Grain de Sel, no. 4, avril 1980 et le Recueil de textes ALPHA 80). L'équipe d'alphabétisation de la Maison d'Haiti se consacre actuellement à un programme qui comporte : des cours, la création d'outils pédagogiques spécialement adaptés à la clientèle haitienne, la formation d'alphabétiseurs.

Nous considérons l'alphabétisation des Haitiens, des immigrants en général, comme un problème spécifique, mais en même temps comme un problème inscrit au coeur même de la société québécoise. Pour situer notre intervention dans le domaine de l'alphabétisation, nous reproduisons un extrait de l'exposé présenté par Adeline Chancy, responsable du programme d'alphabétisation à la Maison d'Haiti, à la soirée d'ouverture du séminaire ALPHA 80.

"...L'arrivée d'immigrants à statut économiquement faible et qui sont employés comme main-d'oeuvre à bon marché dans les manufactures et aux tâches les plus subalternes de la société, pose deux sortes de problèmes : les nouveaux arrivants, souvent analphabètes dans leur propre langue, voient leurs difficultés s'aggraver par l'ignorance de la langue du pays d'accueil et la méconnaissance des mécanismes complexes de fonctionnement d'une société industrialisée. D'autre part, parce qu'ils sont désavantagés du point de vue économique et social, et souvent victimes de discrimination raciale, particulièrement dans le cas des noirs, leurs enfants risquent de devenir les laissés pour compte du système éducatif qui iront alimenter la réserve d'analphabètes fonctionnels de la société technologique. A cela s'ajoute la dimension de l'identité culturelle qui joue un rôle important dans l'épanouissement individuel et collectif. La non reconnaissance de sa langue et de sa culture d'origine fait de l'immigrant un être aliéné qui s'adapte difficilement.

"Voilà les principaux éléments qui font de l'alphabétisation des immigrants une situation spécifique, un problème distinct.

Mais c'est un problème ancré dans la société québécoise. L'analphabétisme n'est pas un phénomène isolé, ni dans ses origines ni dans sa dynamique. Serge Wagner, Jean Paul Hautecoeur l'ont amplement souligné pour le Québec. On peut en dire autant de l'analphabétisme des immigrants. Ce serait une erreur que de vouloir traiter ce problème uniquement comme un prolongement de la situation des pays du Tiers Monde ou des pays d'Europe faiblement industrialisés d'où proviennent les immigrants.

L'analphabétisme des immigrants est problème qui s'inscrit au coeur de la société où ces derniers ont choisi ou se sont vus contraindre de vivre. Au Québec, ces hommes et ces femmes qui fournissent un labeur éreintant dans les manufactures de textile, en service domestique ou autres travaux subalternes, font marcher les rouages de la machine économique. Ils fonctionnent, ils fonctionnent même très bien, du point de vue du système qui les utilise. Leur statut migratoire souvent fragile les force à accepter des conditions de travail déplorables ; ils ne sont pas tentés de changer d'emploi et sont souvent privés de moyens de s'organiser pour défendre leurs intérêts.

Mais lorsqu'on questionne leur rôle d'instrument docile ou de consommateur passif, lorsqu'on définit une éducation de base qui les changerait en agent capable d'intervenir dans le projet social, alors l'éducation des immigrants devient partie intégrante de la dynamique des progrès sociaux et de la promotion collective.

Nous plaidons donc pour une prise en charge par les immigrants de leur propre formation, dans une perspective d'éducation populaire.

"C'est ici que doit se situer une intervention significative des associations ethniques.

A ce titre, ces dernières, tout en gardant leur autonomie, doivent bénéficier du soutien des institutions et d'un programme de financement régulier. Des crédits doivent leur être accordés pour la recherche sur les besoins et les caractéristiques de la clientèle, la création d'outils pédagogiques, la formation de formateurs. ..."

RECOMMANDATIONS

Pour conclure, nous résumerons ainsi nos principales recommandations :

I- Considérant que l'un des principes directeurs de la Commission est la reconnaissance des organismes non scolaires comme porteurs de plein droit de l'action éducative en leur assurant une autonomie et un financement adéquat, nous recommandons

- a) que les Ministères et les institutions publiques concernés assurent aux organismes ethniques oeuvrant dans le domaine de l'éducation des adultes, comme la Maison d'Haiti, un financement régulier qui leur permette de fonctionner sur une base permanente;
- b) que les activités éducatives, telles que nous les avons décrites, où l'intervention des organismes ethniques se révèle indispensable, soient encouragées et soutenues sur les plan technique et financier.

.II- Considérant les difficultés le plus souvent insurmontables que connaissent les travailleurs et travailleuses immigrantes soumis à des cadences de travail inhumaines et forcés d'exécuter des heures supplémentaires sous peine de perdre leur emploi, nous recommandons

que les travailleurs et travailleuses immigrants bénéficient de congé éducation payé ou de toute autre forme de compensation pour leur permettre d'acquérir l'éducation de base à laquelle ils ont droit.

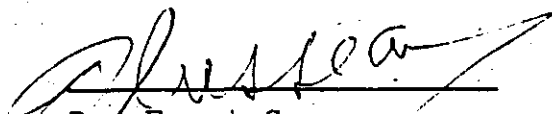
III- Considérant le développement des relations internationales et la consolidation des liens d'interdépendance économique politique et culturelle entre pays d'émigration et pays d'immigration, nous recommandons

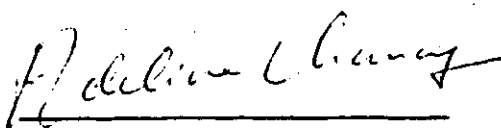
que l'éducation des adultes comprenne une formation correcte sur la solidarité internationale, les effets des transnationales, les causes et les conséquences de l'immigration et les racines profondes du racisme.

décembre 1980

Mémoire rédigé par Adeline Chancy, responsable du programme d'alphabétisation de la Maison d'Haiti, et approuvé par le Conseil d'administration de la Maison d'Haiti.

Pour la Maison d'Haiti


Dr. Ernst Gresseau
Président du Conseil d'Administration


Adeline Chancy
Responsable du programme d'alphabétisation
Membre de l'exécutif